



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS

Vendredi 17 juin 2022

PROCES-VERBAL

1. Approbation du compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 15 mars 2022

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu des débats du Conseil d'administration du 15 mars 2022.

2. Rapport d'activité 2021 du CNRS

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'activité 2021 du CNRS.

3. Le régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Principes de répartition du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Le Conseil d'administration approuve par 16 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention les principes de répartition du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs suivants :

- l'indemnité liée à l'exercice de certaines fonctions ou responsabilités particulières est fonction du niveau de responsabilité ;
- l'indemnité liée à l'exercice d'une mission temporaire est fonction de la durée de la mission et du niveau du responsable auprès duquel la mission est exercée ;
- la prime liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel correspond au montant uniforme déterminé par décision du Président sans considération du motif d'attribution. Ce montant peut être majoré en fonction de circonstances particulières, dans la limite de 5 % des bénéficiaires de la prime liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Dans le cadre fixé par la Loi de programmation de la recherche, le Conseil d'administration approuve par 16 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention le projet de lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs présenté.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

4. Charte de l'expertise scientifique du CNRS

La Charte de l'expertise scientifique institutionnelle au CNRS est adoptée par 18 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions par le Conseil d'administration.

5. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies Conectus

Le Conseil d'administration autorise par 18 voix pour et 4 voix contre la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 1 898 000 €, à l'augmentation du capital de la SATT Conectus, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 260 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

6. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies AST

Le Conseil d'administration autorise par 18 voix pour et 4 voix contre la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 1 748 000 €, à l'augmentation du capital de la SATT AST, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 190 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

7. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies Ouest Valorisation

Le Conseil d'administration autorise par 18 voix pour et 4 voix contre la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 1 681 000 €, à l'augmentation du capital de la SATT Ouest Valorisation, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 160 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

8. Participation du CNRS à la consolidation du capital de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies Nord

Le Conseil d'administration autorise par 18 voix pour et 4 voix contre la participation du CNRS, à hauteur d'un montant maximal de 924 000 €, à l'augmentation du capital de la SATT Nord, ainsi qu'à la réduction de capital qui s'en suivra afin de ramener la participation de l'organisme à son niveau initial de 84 000 €, sous réserve que l'Agence nationale de la recherche ait préalablement versé les fonds correspondants à la SATT, pour le compte de l'organisme.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

9. Fondation CNRS

Le Conseil d'administration autorise par 19 voix pour et 3 voix contre que les ressources constituées par la vente d'une propriété issue du legs Lelong, d'un montant de 673 329,46 euros, soient versées à la Fondation CNRS.

10. Cession de parcelles du site de Meudon

Echange de parcelles avec l'Etat sur le site de Meudon (92)

Le conseil d'administration approuve par 17 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions les modifications apportées à l'acte d'échange de parcelles situées à Meudon entre le CNRS et l'Etat, représenté par la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, dont les caractéristiques principales et essentielles sont précisées dans le projet d'acte ci-annexé.

Le conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à signer l'acte d'échange tel que modifié, ainsi que tous actes et pièces, avenants et procès-verbaux, conventions et correspondances, élire domicile, substituer, déléguer, procéder à toutes formalités et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Aliénation immobilière de terrains du CNRS pour un projet de construction d'un ensemble résidentiel à Meudon (92)

Le conseil d'administration approuve par 17 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions les modifications apportées à l'acte de vente par le CNRS à la société civile de construction-vente constituée par les sociétés VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT de terrains situés à Meudon en vue de la réalisation du projet de construction de l'ensemble résidentiel objet du permis de construire délivré le 19 août 2015 et prorogé jusqu'au 14 avril 2023, dont les caractéristiques principales et essentielles sont précisées dans le projet d'acte ci-annexé.

Le conseil d'administration autorise le président-directeur général du CNRS à signer l'acte authentique de vente tel que modifié, ainsi que tous actes et pièces, avenants et procès-verbaux, conventions et correspondances, élire domicile, substituer, déléguer, procéder à toutes formalités et généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

Est également autorisée la constitution de toutes servitudes nécessaires, à la réalisation de l'opération visée dans la présente délibération.

11. Cartographie des risques budgétaires et plan d'action de maîtrise des risques (vote)

Le Conseil d'administration reporte l'étude de ce point au prochain conseil d'administration du 21 octobre 2022.

Fait à Paris, le 17 juin 2022

Le Président

Antoine PETIT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS
Vendredi 17 juin 2022

Président de séance :

M. Antoine PETIT

Sont présents :

M. Cyril MOULIN	M. Marko ERMAN	M Boris GRALAK
Mme Caroline OLLIVIER-YANIV	Mme Alexandra PRIEUX	Mme Maud LERICHE-KILLIJIAN
Mme Agathe ROLLAND*	Mme Hélène VALADE	M. Pierre-Yves SAILLANT
M. Jean DALIBARD	Mme Hélène CAZAUX-CHARLES	Mme Constantina BACALEXI
Mme Nathalie DOMPNIER	M. Paul-François FOURNIER	Mme Carole LE CLOIEREC
M. Bruno MAQUART		

Sont absents :

M. Benjamin BERTRAND (Absent excusé pouvoir à Alexandra Prieux)
M. Nicolas CUDRE-MAUROUX (Absent excusé pouvoir à Antoine Petit)
Mme Sophie PATURLE GUESNEROT (Absente excusée pouvoir à Paul François Fournier)
Mme Dorothée BERTHOMIEU (Absente excusée)
M. Manuel TUNON DE LARA (Absent excusé)
Mme Claudia ZLOTEA (Absente excusée pouvoir à Pierre Yves Saillant)
Mme Fabiola GIANOTTI (Absente excusée pouvoir à Bruno Maquart)

Membres avec voix consultative :

M. Christophe COUDROY
M. Alain SCHUHL
M. Marc DAVY
Mme Marie-Laure INISAN-EHRET
M. Jean-Luc MOULLET

Invités permanents :	Invités ponctuels :
Mme Marie-Pauline GACOIN Mme Sabine DELIGNE M. Hugues de La GIRAUDIERE Mme Valérie HOSPITAL Mme Catherine DELPECH Mme Pascale ACCARD Mme Nina LAFOND	M. Christophe BESSE M. Fabrice COCHETEUX M. Sébastien TURCI Mme Carola DOERR Mme Ana RODRIGUES M. Hervé VEZIN Mme Amanda SILVA BRUN

*Présent en visio conférence